



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 164 083 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.12.2001 Bulletin 2001/51

(51) Int Cl.7: **B65D 5/02**, B65D 5/10,
B65D 5/68

(21) Numéro de dépôt: **01401510.1**

(22) Date de dépôt: **11.06.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Watine, Jean-Luc**
03200 Le Vernet (FR)
• **Montel, Richard**
63120 Sauviat (FR)
• **Mester, Frédéric**
63120 Courpiere (FR)

(30) Priorité: **14.06.2000 FR 0007556**

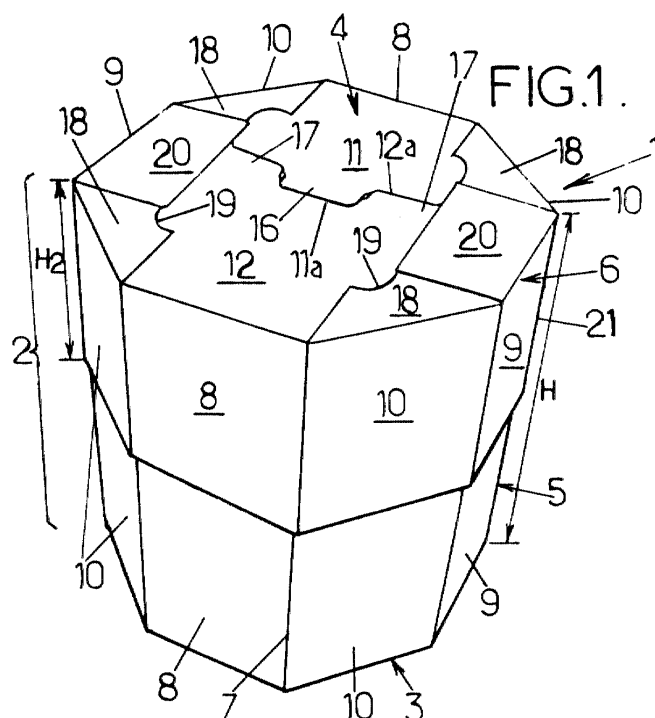
(71) Demandeur: **CELTA**
F-92200 NEUILLY SUR SEINE (FR)

(74) Mandataire: **Burbaud, Eric**
Cabinet Plasseraud 84, rue d'Amsterdam
75440 Paris Cédex 09 (FR)

(54) **Emballage octogonal**

(57) Emballage octogonal comportant une ceinture octogonale (7) formée d'une seule pièce avec deux rabats semi-octogonaux (11, 12), deux rabats de verrouillage (20) disposés à angle droit par rapport aux rabats semi-octogonaux, et quatre rabats triangulaires (18) intercalés chacun entre un rabat semi-octogonal et un rabat de verrouillage. Les rabats semi-octogonaux

sont en engagement mutuel par l'intermédiaire de languettes de blocage (16, 17), et chaque rabat de verrouillage recouvre partiellement les deux rabats semi-octogonaux et deux des rabats triangulaires vers l'extérieur de l'emballage en s'engageant simultanément dans des fentes ménagées en correspondance mutuelle dans les deux rabats semi-octogonaux.



EP 1 164 083 A1

Description

[0001] La présente invention est relative aux emballages octogonaux.

[0002] Plus particulièrement, l'invention concerne un emballage octogonal comportant une enceinte latérale octogonale qui s'étend sur une certaine hauteur totale entre des première et deuxième faces d'extrémité fermant un espace intérieur, l'enceinte comportant au moins une première ceinture octogonale qui s'étend sur une hauteur supérieure à la moitié de la hauteur totale de l'enceinte et qui comprend :

- des premier et deuxième côtés mutuellement opposés,
- des troisième et quatrième côtés mutuellement opposés et disposés sensiblement à angle droit par rapport aux premier et deuxième côtés,
- et quatre côtés intermédiaires qui relient deux à deux les premier, deuxième, troisième et quatrième côtés, la première face d'extrémité comportant :

- des premier et deuxième rabats semi-octogonaux qui sont articulés respectivement aux premier et deuxième côtés de la première ceinture, ces rabats semi-octogonaux s'étendant respectivement depuis les premier et deuxième côtés de la première ceinture jusqu'à des bords d'extrémité en regard, chaque rabat semi-octogonal comportant des première et deuxième fentes ménagées perpendiculairement aux premier et deuxième côtés de la première ceinture et débouchant dans le bord d'extrémité dudit rabat semi-octogonal, les premières fentes des deux rabats semi-octogonaux étant disposées dans le prolongement l'une de l'autre et les deuxièmes fentes des deux rabats semi-octogonaux étant également disposées dans le prolongement l'une de l'autre,

- quatre rabats sensiblement triangulaires qui sont articulés aux quatre côtés intermédiaires de la première ceinture et qui recouvrent partiellement les deux rabats semi-octogonaux vers l'extérieur de l'emballage,

- et des premier et deuxième rabats de verrouillage qui sont articulés sur les troisième et quatrième côtés de la première ceinture, chacun des rabats de verrouillage recouvrant partiellement les deux rabats semi-octogonaux et deux des rabats sensiblement triangulaires vers l'extérieur de l'emballage, le premier rabat de verrouillage étant engagé dans les premières fentes des rabats semi-octogonaux et le deuxième rabat de verrouillage étant engagé dans les deuxièmes fentes des rabats semi-octogonaux.

[0003] Le document EP-A-0 255 410 décrit un exemple d'un tel conteneur, qui présente notamment les inconvénients suivants :

- le montage des faces d'extrémité de l'emballage est difficile à réaliser, dans la mesure où il est nécessaire de maintenir manuellement les deux rabats semi-octogonaux et les quatre rabats sensiblement triangulaires tant que les rabats de verrouillage ne sont pas engagés dans leurs fentes,
- et la réalisation de l'emballage est relativement complexe, puisqu'elle nécessite la fabrication séparée de la première ceinture et de deux coiffes, puis l'assemblage des coiffes aux extrémités de la première ceinture pour former les faces d'extrémité de l'emballage.

[0004] La présente invention a notamment pour but de pallier ces inconvénients.

[0005] A cet effet, selon l'invention, un conteneur du genre en question est essentiellement caractérisé en ce que la première ceinture est formée d'une seule pièce avec les rabats de la première face d'extrémité et en ce que le bord d'extrémité de chaque rabat semi-octogonal forme au moins des première et deuxième languettes de blocage s'étendant vers le rabat semi-octogonal opposé, la première languette de blocage du premier rabat semi-octogonal recouvrant la première languette de blocage du deuxième rabat semi-octogonal vers l'extérieur de l'emballage, tandis que la deuxième languette de blocage du deuxième rabat semi-octogonal recouvre la deuxième languette de blocage du premier rabat semi-octogonal vers l'extérieur de l'emballage.

[0006] Grâce à ces dispositions :

- d'une part, les languettes de blocage des rabats semi-octogonaux maintiennent ces deux rabats en position fermée lors du montage de la première face d'extrémité de l'emballage, même avant engagement des rabats de verrouillage dans les fentes des rabats semi-octogonaux, ce qui facilite le montage de l'emballage,
- et d'autre part, la réalisation de l'emballage est simplifiée, du fait qu'au moins la première face d'extrémité est formée d'une seule pièce avec la première ceinture octogonale.

[0007] De plus, l'engagement mutuel des languettes de blocage des deux rabats semi-octogonaux contribue à renforcer la solidité de la première face d'extrémité.

[0008] Dans des modes de réalisation préférés de l'invention, on peut éventuellement avoir recours en outre à l'une et/ou à l'autre des dispositions suivantes :

- la hauteur de la première ceinture est supérieure à 70% de la hauteur totale de l'enceinte ;
- l'enceinte comporte en outre une deuxième ceinture octogonale qui coopère par emboîtement mutuel avec la première ceinture et qui comprend :
- des premier, deuxième, troisième et quatrième côtés disposés en correspondance avec les premier,

deuxième, troisième et quatrième côtés de la première ceinture,

- et quatre côtés intermédiaires disposés en correspondance avec les quatre côtés intermédiaires de la première ceinture,

la deuxième face d'extrémité comportant :

- des premier et deuxième rabats semi-octogonaux qui sont articulés respectivement aux premier et deuxième côtés de la deuxième ceinture et qui sont formés d'une seule pièce avec la deuxième ceinture, ces rabats semi-octogonaux s'étendant respectivement depuis les premier et deuxième côtés de la deuxième ceinture jusqu'à des bords d'extrémité en regard, chaque rabat semi-octogonal de la deuxième face d'extrémité comportant des première et deuxième fentes ménagées perpendiculairement aux premier et deuxième côtés de la première ceinture et débouchant dans le bord d'extrémité du dit rabat semi-octogonal, les premières fentes des deux rabats semi-octogonaux étant disposées dans le prolongement l'une de l'autre et les deuxièmes fentes des deux rabats semi-octogonaux étant également disposées dans le prolongement l'une de l'autre,
- quatre rabats sensiblement triangulaires qui sont articulés aux quatre côtés intermédiaires de la deuxième ceinture et qui recouvrent partiellement les deux rabats semi-octogonaux vers l'extérieur de l'emballage, ces rabats sensiblement triangulaires étant formés d'une seule pièce avec la deuxième ceinture,
- et des premier et deuxième rabats de verrouillage qui sont articulés sur les troisième et quatrième côtés de la deuxième ceinture et qui sont formés d'une seule pièce avec ladite deuxième ceinture, chacun des rabats de verrouillage recouvrant partiellement les deux rabats semi-octogonaux et deux des rabats sensiblement triangulaires vers l'extérieur de l'emballage, le premier rabat de verrouillage étant engagé dans les premières fentes des rabats semi-octogonaux et le deuxième rabat de verrouillage étant engagé dans les deuxièmes fentes des rabats semi-octogonaux, le bord d'extrémité de chaque rabat semi-octogonal de la deuxième ceinture formant au moins des première et deuxième languettes de blocage s'étendant vers le rabat semi-octogonal opposé, la première languette de blocage du premier rabat semi-octogonal recouvrant la première languette de blocage du deuxième rabat semi-octogonal vers l'extérieur de l'emballage, tandis que la deuxième languette de blocage du deuxième rabat semi-octogonal recouvre la deuxième languette de blocage du premier rabat semi-octogonal vers l'extérieur de l'emballage ;
- la deuxième ceinture présente une hauteur comprise

entre 30% et 100% de la hauteur de la première ceinture ;

- la deuxième ceinture et la deuxième face d'extrémité forment un couvercle emboîté sur la première ceinture ;
- la première languette de blocage du premier rabat semi-octogonal est séparée du premier côté par une première distance qui est supérieure à une deuxième distance séparant la première languette de blocage du deuxième rabat semi-octogonal d'avec le deuxième côté, tandis que la deuxième languette de blocage du premier rabat semi-octogonal est séparée du premier côté par une troisième distance qui est inférieure à une quatrième distance séparant la deuxième languette de blocage du deuxième rabat semi-octogonal d'avec le deuxième côté ;
- chaque rabat semi-octogonal comporte deux deuxièmes languettes de blocage encadrant la première languette de blocage ;
- chaque rabat de verrouillage forme un volet unique sensiblement rigide, ce qui facilite le montage de l'emballage.

[0009] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description suivante d'une de ses formes de réalisation, donnée à titre d'exemple non limitatif, en regard des dessins joints.

[0010] Sur les dessins :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un emballage selon une forme de réalisation de l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessous de l'emballage de la figure 1,
- la figure 3 est une vue de dessous du couvercle de l'emballage de la figure 1,
- la figure 4 est une vue écorchée en perspective du fond de l'emballage de la figure 1,
- la figure 5 est une vue partielle de la feuille de carton à partir de laquelle est réalisée le couvercle de l'emballage de la figure 1,
- la figure 6 est une vue en perspective illustrant une première phase du montage du couvercle de l'emballage de la figure 1,
- et la figure 7 est une vue analogue à la figure 6, dans une deuxième phase du montage du couvercle.

[0011] Sur les différentes figures, les mêmes références désignent des éléments identiques ou similaires.

[0012] Les figures 1 à 4 présentent un emballage octogonal 1 en carton ou similaire qui comporte une enceinte latérale octogonale 2 s'étendant sur une hauteur totale H, entre des première et deuxième face d'extrémité formant respectivement le fond 3 et la face supérieure 4 de l'emballage en délimitant un espace intérieur fermé.

[0013] Avantageusement, cet emballage est consti-

tué par deux éléments octogonaux emboîtés l'un dans l'autre, savoir un élément de fond 5 sur lequel s'emboîte un couvercle 6.

[0014] Comme on peut le voir en particulier sur les figures 1, 2 et 4, l'élément de fond 5 comporte une première ceinture octogonale 7 qui s'étend sur une hauteur H1 sensiblement égale à la hauteur totale H de l'emballage et qui est formé en une seule pièce de carton découpée et pliée avec le fond 3 dudit emballage. On notera que la hauteur H1 est sensiblement égale à H uniquement lorsque le couvercle 6 est emboîté sur l'élément de fond 5 jusqu'à buter contre la ceinture 7. Cette disposition n'est toutefois pas obligatoire, et le couvercle pourrait n'être que partiellement emboîté sur l'élément de fond 5 : dans ce cas, la hauteur H1 formera généralement au moins 70 % de la hauteur totale H de l'emballage.

[0015] Plus précisément, la ceinture 7 de l'élément de fond 6 comprend :

- des premier et deuxième côtés 8 mutuellement opposés,
- des troisième et quatrième côtés 9 mutuellement opposés et disposés sensiblement à angle droit par rapport aux premier et deuxième côtés 8,
- les quatre côtés intermédiaires 10 qui relient deux à deux les premier, deuxième, troisième et quatrième côtés et qui sont disposés sensiblement à 45° par rapport à ceux-ci.

[0016] Le fond 3 de l'emballage, quant à lui, comprend en premier lieu des premier et deuxième rabats semi-octogonaux 11, 12 qui sont articulés respectivement aux extrémités inférieures des premier et deuxième côtés 8 de la ceinture 7 et qui forment respectivement deux moitiés de la face intérieure du fond 3.

[0017] Les rabats semi-octogonaux 11, 12 s'étendent respectivement depuis les premier et deuxième côtés 8 de la ceinture 7 jusqu'à des bords d'extrémité 11a, 12a, qui sont disposés en regard l'un de l'autre lorsque le fond 3 est fermé.

[0018] Chaque rabat semi-octogonal 11, 12 comporte deux fentes 13 qui sont ménagées sensiblement perpendiculairement aux premier et deuxième côtés 8 de la ceinture 7 et qui débouchent dans le bord d'extrémité correspondant 11a, 12a du rabat semi-octogonal, chaque fente du rabat semi-octogonal 11 étant disposée dans le prolongement d'une des fentes 13 du rabat semi-octogonal opposé 12. Avantagusement, comme on peut le voir notamment sur les figures 5 et 6, chaque fente 13 peut comporter un bord intérieur 14 perpendiculaire au côté 8 correspondant vers l'intérieur du rabat semi-octogonal 11, et un bord extérieur 15 s'étendant en biais vers le bord d'extrémité 11a, 12a du rabat semi-octogonal de façon que la largeur de la fente 13 augmente légèrement en direction de ce bord d'extrémité.

[0019] Chaque rabat 11, 12 comporte en outre, au niveau de son bord d'extrémité 11a, 12a, une languette

de blocage centrale 16 et deux languettes de blocage latérales 17 qui s'étendent vers l'autre rabat 11, 12 et qui sont séparées les unes des autres par deux fentes 16a.

[0020] Par ailleurs, comme on peut le voir sur les figures 1, 2 et 4, le fond 3 comporte également quatre rabats 18 sensiblement triangulaires qui sont articulés sur les bords inférieurs de la ceinture 7 au niveau des quatre côtés intermédiaires 10.

[0021] Ces rabats triangulaires 18 présentent deux bords qui, dans la position fermée du fond 3 où les rabats triangulaires 18 recouvrent partiellement les rabats semi-octogonaux 11, 12 vers l'extérieur de l'emballage, s'étendent sensiblement perpendiculairement aux côtés adjacents 8 et 9 de la ceinture 6.

[0022] Avantagusement, le côté de chaque rabat triangulaire 18 qui s'étend perpendiculairement au côté adjacent 8 de la ceinture 6, présente une échancrure 19 au niveau de la fente 13 correspondante, de façon que ledit rabat triangulaire 18 ne recouvre que partiellement ladite fente 13 (voir figure 7).

[0023] En se référant à nouveau aux figures 1, 2 et 4, le fond 3 de l'emballage comporte en outre deux rabats de verrouillage 20 qui sont articulés respectivement sur les bords inférieurs des troisième et quatrième côtés 9 de la ceinture 7. Chacun de ces rabats de verrouillage recouvre partiellement les deux rabats semi-octogonaux 11, 12 et les deux rabats triangulaires adjacents 18 vers l'extérieur de l'emballage, et est engagé dans les deux fentes adjacentes 13 des rabats semi-octogonaux en pénétrant ainsi à l'intérieur de l'emballage (figure 4), ce qui verrouille l'ensemble des rabats 11, 12, 18, 20 du fond 3 en position fermée. Chaque rabat 20 forme un seul volet sensiblement rigide, ce qui permet un assemblage aisé et rapide du fond 3.

[0024] Par ailleurs, comme représenté sur les figures 1 et 2, le couvercle 6 comporte une deuxième ceinture octogonale 21 qui est formée en une seule pièce de carton découpée et pliée avec la face supérieure 4 de l'emballage. Cette ceinture 21 présente une structure similaire à la structure de la ceinture 7 de l'élément de fond 5, avec les deux différences suivantes :

- la ceinture 21 du couvercle s'étend sur une hauteur H2 généralement inférieure à la hauteur H1 de la ceinture 7 de l'élément de fond, cette hauteur H2 pouvant être par exemple comprise entre 30 et 100 % de H1, et avantagusement entre 40 et 50 % de H1,
- et la largeur des différents côtés 8, 9, 10 de la ceinture 21 est légèrement supérieure à la largeur des côtés 8, 9, 10 de la ceinture 7, de façon que la ceinture 21 puisse s'emboîter sans difficulté sur la ceinture 7.

[0025] Par ailleurs, la face supérieure 4 du couvercle présente une structure similaire à la structure du fond 3 du couvercle, à ceci près que les dimensions des diffé-

rents rabats 11, 12, 18, 20 sont légèrement supérieures aux dimensions des rabats du fond 3.

[0026] Les figures 5 à 7 illustrent le montage de chaque élément de l'emballage 1 dans le cas particulier du couvercle 6, étant entendu que le montage de l'élément de fond 5 est identique au montage du couvercle.

[0027] Comme représenté sur la figure 5, le montage du couvercle 6 s'effectue à partir d'une plaque de carton unique 22, découpée et pliée selon des lignes 23 parallèles à la hauteur de l'emballage, de façon à définir les différents côtés 8, 9, 10 de la ceinture 21 du couvercle ainsi que les différents rabats 11, 12, 18, 20 formant la face supérieure 4 de l'emballage.

[0028] Dans un premier temps, on forme la ceinture 21 du couvercle en assemblant les côtés 9, 10 de la ceinture qui forment les extrémités longitudinales de la plaque de carton 22. Dans le cas particulier représenté, cet assemblage est réalisé au moyen d'un rabat de fixation 24 qui prolonge l'un des côtés 9 de la ceinture 21 vers l'extérieur de la plaque 22, ce rabat de fixation étant collé, agrafé ou fixé autrement à l'intérieur du côté 10 formant l'extrémité opposée de la plaque de carton 22.

[0029] Après montage de la ceinture 21, le couvercle 6 peut le cas échéant être stocké à plat avant de monter la face supérieure 4 du couvercle au moment de l'utilisation de ce couvercle.

[0030] Le montage de cette face supérieure 4 comprend d'abord une première phase, illustrée sur la figure 6, au cours de laquelle les deux rabats semi-octogonaux 11, 12 du couvercle sont rabattus l'un vers l'autre.

[0031] Du fait que la languette de blocage centrale 16 du premier rabat semi-octogonal 11 s'étend jusqu'à une distance 12 du côté correspondant 8, qui est supérieure à la distance 11 qui sépare la languette de blocage correspondante 16 d'avec l'autre côté 8, et du fait que les languettes de blocage latérales 17 du premier rabat semi-octogonal 11 sont séparées du côté 8 correspondant par une distance 11 inférieure à la distance 12 qui sépare les languettes de blocage latérales 17 de l'autre rabat semi-octogonal 12 d'avec le côté 8 correspondant, la languette centrale 16 du rabat 11 s'engage d'elle-même au-dessus de la languette centrale 16 du rabat 12 tandis que les languettes latérales 17 du rabat 12 s'engagent d'elles-mêmes au-dessus des languettes latérales 17 du rabat 11.

[0032] Ainsi, lorsque les rabats 11, 12 sont rabattus à l'horizontale, ils restent bloqués en position grâce à l'engagement mutuel des languettes de blocage 16, 17.

[0033] Par la suite, comme représenté sur la figure 7, on fait pivoter les rabats triangulaires 18 de façon qu'ils recouvrent partiellement les rabats semi-octogonaux 11, 12 ainsi qu'une partie de leurs fentes 13 (figure 7), puis on engage les rabats de verrouillage 20 dans lesdites fentes 13 de façon que ces rabats de verrouillage recouvrent partiellement à la fois les rabats semi-octogonaux 11, 12, ainsi que les rabats triangulaires 18 correspondants en pénétrant à l'intérieur du couvercle 6, ce qui termine le montage dudit couvercle 6.

Revendications

1. Emballage octogonal comportant une enceinte latérale octogonale (2) qui s'étend sur une certaine hauteur totale (H) entre des première et deuxième faces d'extrémité (3, 4) fermant un espace intérieur, l'enceinte comportant au moins une première ceinture octogonale (7) qui s'étend sur une hauteur (H1) supérieure à la moitié de la hauteur totale de l'enceinte et qui comprend :

- des premier et deuxième côtés (8) mutuellement opposés,
- des troisième et quatrième côtés (9) mutuellement opposés et disposés sensiblement à angle droit par rapport aux premier et deuxième côtés (8),
- et quatre côtés intermédiaires (10) qui relient deux à deux les premier, deuxième, troisième et quatrième côtés (8, 9),

la première face d'extrémité (3) comportant :

- des premier et deuxième rabats semi-octogonaux (11, 12) qui sont articulés respectivement aux premier et deuxième côtés (8) de la première ceinture, ces rabats semi-octogonaux s'étendant respectivement depuis les premier et deuxième côtés de la première ceinture jusqu'à des bords d'extrémité (11a, 12a) en regard, chaque rabat semi-octogonal comportant des première et deuxième fentes (13) ménagées perpendiculairement aux premier et deuxième côtés (8) de la première ceinture et débouchant dans le bord d'extrémité dudit rabat semi-octogonal, les premières fentes des deux rabats semi-octogonaux étant disposées dans le prolongement l'une de l'autre et les deuxièmes fentes des deux rabats semi-octogonaux étant également disposées dans le prolongement l'une de l'autre,
- quatre rabats sensiblement triangulaires (18) qui sont articulés aux quatre côtés intermédiaires (10) de la première ceinture et qui recouvrent partiellement les deux rabats semi-octogonaux (11, 12) vers l'extérieur de l'emballage,
- et des premier et deuxième rabats de verrouillage (20) qui sont articulés sur les troisième et quatrième côtés (9) de la première ceinture, chacun des rabats de verrouillage recouvrant partiellement les deux rabats semi-octogonaux (11, 12) et deux des rabats sensiblement triangulaires (18) vers l'extérieur de l'emballage, le premier rabat de verrouillage étant engagé dans les premières fentes (13) des rabats semi-octogonaux et le deuxième rabat de verrouillage étant engagé dans les deuxièmes

fentes (13) des rabats semi-octogonaux,

caractérisé en ce que la première ceinture (7) est formée d'une seule pièce avec les rabats (11, 12, 18, 20) de la première face d'extrémité et **en ce que** le bord d'extrémité (11a, 12a) de chaque rabat semi-octogonal forme au moins des première et deuxième languettes de blocage (16, 17) s'étendant vers le rabat semi-octogonal opposé, la première languette de blocage (16) du premier rabat semi-octogonal (11) recouvrant la première languette de blocage (16) du deuxième rabat semi-octogonal (12) vers l'extérieur de l'emballage, tandis que la deuxième languette de blocage (17) du deuxième rabat semi-octogonal (12) recouvre la deuxième languette de blocage (17) du premier rabat semi-octogonal (11) vers l'extérieur de l'emballage, les rabats sensiblement triangulaires (18) recouvrant partiellement les fentes correspondantes (13) des rabats semi-octogonaux (11, 12).

2. Emballage selon la revendication 1, dans lequel la hauteur (H1) de la première ceinture (7) est supérieure à 70% de la hauteur totale (H) de l'enceinte.

3. Emballage selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel l'enceinte (2) comporte en outre une deuxième ceinture octogonale (21) qui coopère par emboîtement mutuel avec la première ceinture (7) et qui comprend :

- des premier, deuxième, troisième et quatrième côtés (8, 8) disposés en correspondance avec les premier, deuxième, troisième et quatrième côtés (8, 9) de la première ceinture,
- et quatre côtés intermédiaires (10) disposés en correspondance avec les quatre côtés intermédiaires (10) de la première ceinture,

la deuxième face d'extrémité comportant :

- des premier et deuxième rabats semi-octogonaux (11, 12) qui sont articulés respectivement aux premier et deuxième côtés (8) de la deuxième ceinture et qui sont formés d'une seule pièce avec la deuxième ceinture (21), ces rabats semi-octogonaux s'étendant respectivement depuis les premier et deuxième côtés (8) de la deuxième ceinture jusqu'à des bords d'extrémité (11a, 12a) en regard, chaque rabat semi-octogonal (11, 12) de la deuxième face d'extrémité comportant des première et deuxième fentes (13) ménagées perpendiculairement aux premier et deuxième côtés (8) de la première ceinture et débouchant dans le bord d'extrémité (11a, 12a) dudit rabat semi-octogonal, les premières fentes des deux rabats semi-octogonaux étant disposées dans le prolongement

l'une de l'autre et les deuxième fentes des deux rabats semi-octogonaux étant également disposées dans le prolongement l'une de l'autre,

- quatre rabats sensiblement triangulaires (18) qui sont articulés aux quatre côtés intermédiaires (10) de la deuxième ceinture et qui recouvrent partiellement les deux rabats semi-octogonaux (11, 12) vers l'extérieur de l'emballage, ces rabats sensiblement triangulaires étant formés d'une seule pièce avec la deuxième ceinture (21),
- et des premier et deuxième rabats de verrouillage (20) qui sont articulés sur les troisième et quatrième côtés de la deuxième ceinture et qui sont formés d'une seule pièce avec ladite deuxième ceinture, chacun des rabats de verrouillage recouvrant partiellement les deux rabats semi-octogonaux (11, 12) et deux des rabats sensiblement triangulaires (18) vers l'extérieur de l'emballage, le premier rabat de verrouillage (20) étant engagé dans les premières fentes (13) des rabats semi-octogonaux et le deuxième rabat de verrouillage (20) étant engagé dans les deuxième fentes (13) des rabats semi-octogonaux, le bord d'extrémité (11a, 12a) de chaque rabat semi-octogonal de la deuxième ceinture formant au moins des première et deuxième languettes de blocage (16, 17) s'étendant vers le rabat semi-octogonal opposé, la première languette de blocage (16) du premier rabat semi-octogonal (11) recouvrant la première languette de blocage (16) du deuxième rabat semi-octogonal (12) vers l'extérieur de l'emballage, tandis que la deuxième languette de blocage (17) du deuxième rabat semi-octogonal (12) recouvre la deuxième languette de blocage (17) du premier rabat semi-octogonal (11) vers l'extérieur de l'emballage.

4. Emballage selon la revendication 3, dans lequel la deuxième ceinture (21) présente une hauteur (H2) comprise entre 30% et 100% de la hauteur (H1) de la première ceinture.

5. Emballage selon la revendication 3 ou la revendication 4, dans lequel la deuxième ceinture (21) et la deuxième face d'extrémité (4) forment un couvercle emboîté sur la première ceinture (7).

6. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la première languette de blocage (16) du premier rabat semi-octogonal (11) est séparée du premier côté (8) par une première distance (12) qui est supérieure à une deuxième distance (11) séparant la première languette de blocage (16) du deuxième rabat semi-octogonal (12) d'avec le deuxième côté (8), tandis que la

deuxième languette de blocage (17) du premier rabat semi-octogonal (11) est séparée du premier côté (8) par une troisième distance (11) qui est inférieure à une quatrième distance (12) séparant la deuxième languette de blocage (17) du deuxième rabat semi-octogonal (12) d'avec le deuxième côté (8). 5

7. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque rabat semi-octogonal (11, 12) comporte deux deuxième languettes de blocage (17) encadrant la première languette de blocage (16). 10

8. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque rabat de verrouillage (20) forme un volet unique sensiblement rigide. 15

20

25

30

35

40

45

50

55

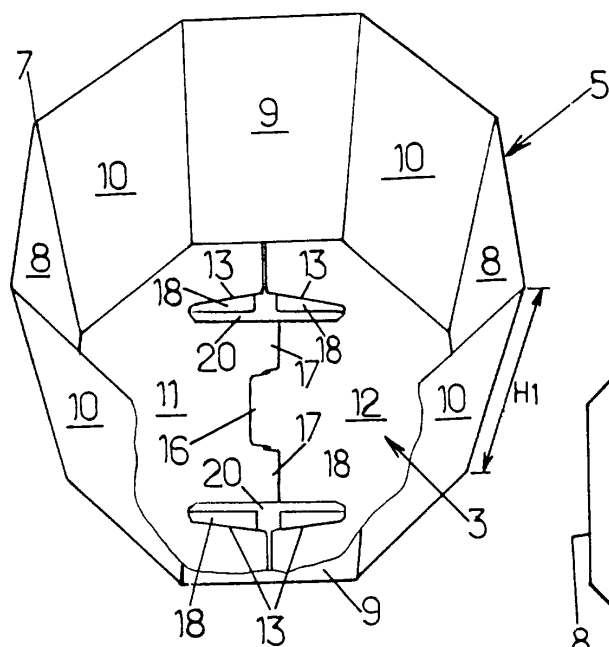
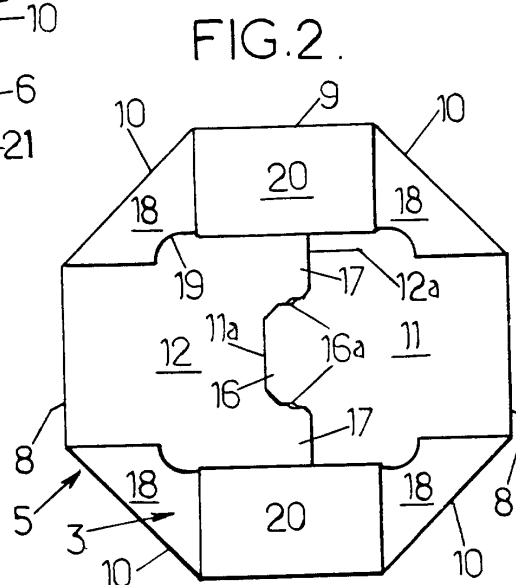
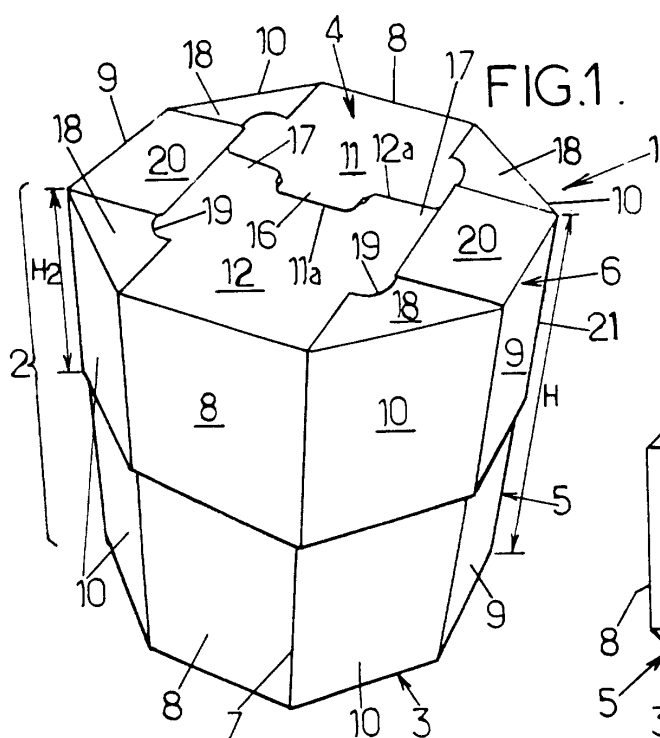
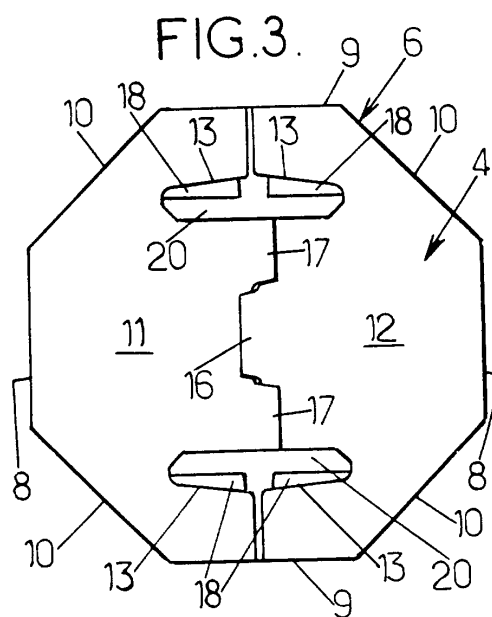
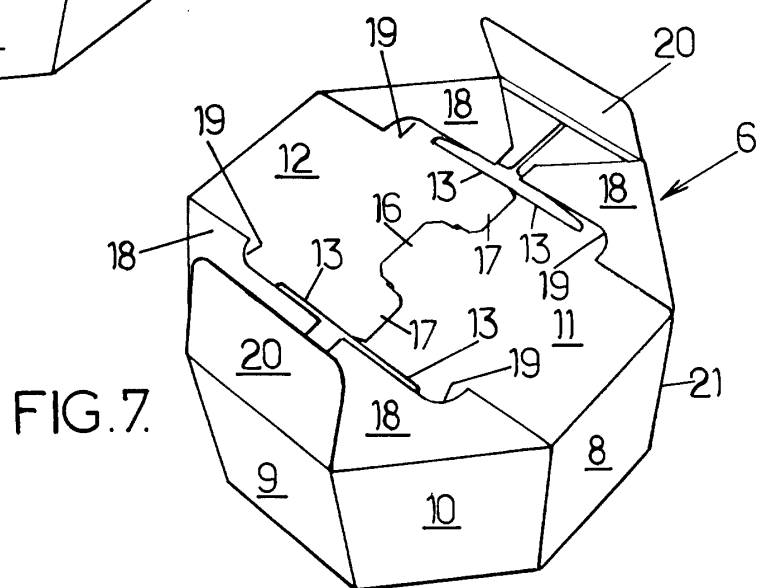
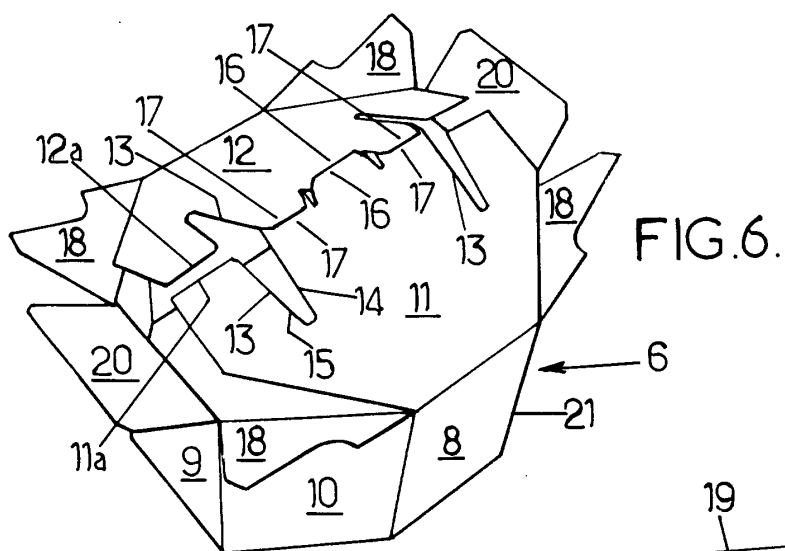
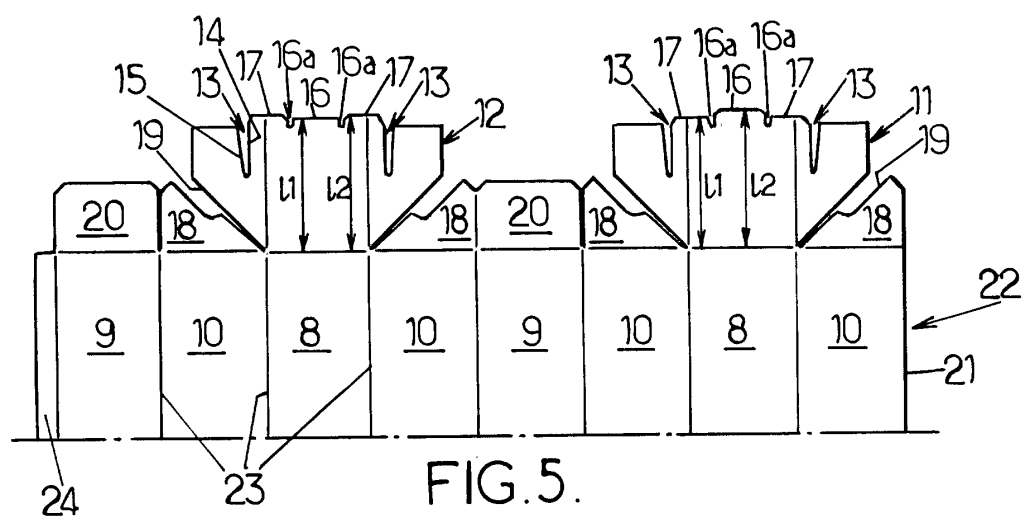


FIG.4.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 1510

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	GB 2 181 109 A (PACKAGING CORP. OF AMERICA) 15 avril 1987 (1987-04-15) * page 2, ligne 26 - page 3, ligne 61; figures 1-8 *	1-8	B65D5/02 B65D5/10 B65D5/68
A	US 4 013 213 A (GIEBEL) 22 mars 1977 (1977-03-22) * colonne 2, ligne 65 - colonne 3, ligne 24; figures 1,5-7 *	1-8	
A,D	EP 0 255 410 A (ROCHETTE CENPA) 3 février 1988 (1988-02-03) * colonne 2, ligne 9 - colonne 3, ligne 8; figures 1-5 *	3-5	
A	DE 295 02 926 U (A.LANDERER GMBH) 4 mai 1995 (1995-05-04) * figures 1-3 *	2,4	
A	US 4 702 408 A (POWLENKO) 27 octobre 1987 (1987-10-27) * figures 1-5,9 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 11 septembre 2001	Examineur Berrington, N
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 1510

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-09-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2181109 A	15-04-1987	AU 6319786 A NZ 217666 A	02-04-1987 30-10-1987
US 4013213 A	22-03-1977	AUCUN	
EP 0255410 A	03-02-1988	FR 2602212 A	05-02-1988
DE 29502926 U	04-05-1995	AT 174288 T DE 59600924 D EP 0728670 A	15-12-1998 21-01-1999 28-08-1996
US 4702408 A	27-10-1987	AUCUN	

EPC FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82